



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal Mardi 20 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mardi 13 février 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul

Conseillers en exercice : 29

PRÉSENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella, M. FAUVEAUX Sébastien, M. BASTIEN Guillaume, MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain

EXCUSÉS : MME MARTIN Christelle par pouvoir à M. FAUVEAUX Sébastien, MME WASSON Laurence par pouvoir à M. FONTAINE Jean-Paul, MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. DANCOINE Thierry, M. NOIRET Patrick par pouvoir à M. ZEBBAR Kamel, MME NOIRET Christiane par pouvoir à MME MAES Françoise, M. POPEK Joël par pouvoir à M. PIESSET Arnaud, MME DECOUT Sabine par pouvoir à MME DEVIGNE Stella, MME MARTINACHE Sonia par pouvoir à M. LACAILLE René

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël

Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie

OBJET : 2024-1-04

PROLONGATION D'UNE MISSION D'UN VACATAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire rappelle les délibérations :

- n° 2018-2-12 en date du 12 mars 2018 autorisant le recrutement d'un vacataire pour une durée d'un an du 01/04/2018 au 31/03/2019 ;
- n° 2019-4-11 en date du 13 mai 2019 autorisant la prolongation de sa mission pour une durée d'un an du 01/04/2019 au 31/03/2020 ;
- la décision directe n° 03-04-20 en date du 28 avril 2020 portant prolongation de sa mission pour une durée d'un an du 01/04/2020 au 31/03/2021 ;
- n° 2021-1-17 en date du 9 mars 2021 acceptant la prolongation pour une durée d'un an du 01/04/2021 au 31/03/2022 ;
- n° 2022-1-05 en date du 8 mars 2022 autorisant la prolongation de sa mission pour une durée de deux ans du 01/04/2022 au 31/03/2024 ;
- n° 2023-3-09 en date du 27/06/2023 portant augmentation du taux horaire brut de la rémunération d'un vacataire sans modification de la durée de la mission.

Considérant qu'il convient de prolonger cette mission pour une durée de deux ans du 01/04/2024 au 31/03/2026 pour effectuer le suivi du plan de gestion et d'amélioration du cadre de vie, tout en tenant compte de l'augmentation du SMIC,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE

D'ACCEPTER la prolongation d'une mission d'un vacataire pour une durée de deux ans du 01/04/2024 au 31/03/2026.

DE FIXER la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 19,30 € (valeur selon indexation au SMIC au 1^{er} janvier 2024), réévaluable en fonction de l'augmentation du SMIC en vigueur.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 23 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle est un vote par pouvoir de FAUVEAUX Sébastien, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence est un vote par pouvoir de FONTAINE Jean-Paul, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de DANCOINE Thierry, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick est un vote par pouvoir de ZEBBAR Kamel, MME NOIRET Christiane est un vote par pouvoir de MAES Françoise, M. POPEK Joël est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine est un vote par pouvoir de DEVIGNE Stella , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia est un vote par pouvoir de LACAILLE René

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

M. Fontaine Jean-Paul